



# CÉSECÉM



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,  
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE  
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE



**RISQUES MAJEURS :  
2 PROPOSITIONS  
POUR MOBILISER ET  
RESPONSABILISER LA  
POPULATION ?**



Télécharger le document

# TABLE DES MATIÈRES

<b>I - PRÉAMBULE</b> .....	<b>p.3</b>
<b>II - CONTEXTE</b> .....	<b>p.4</b>
Les risques connus.....	p.4
Vulnérabilités connexes.....	p.5
Le contexte institutionnel.....	p.5
<b>III- PROBLÉMATIQUE</b> .....	<b>p.5</b>
<b>IV - CONSTATS/ÉTAT DES LIEUX</b> .....	<b>p.6</b>
Les forces du dispositif.....	p.7
Les faiblesses/limites du dispositif.....	p.7
<b>V - PROPOSITIONS/PRÉCONISATIONS DU CÉSECÉM</b> .....	<b>p.8</b>
PROPOSITION N°1 : Mise en place de référentes et référents sécurité risques majeurs ..	p. 8
PROPOSITION N°2 : Création d'un Organisme territorial de coordination de la prévention des risques majeurs.....	p. 10
<b>VI – CONCLUSION</b> .....	<b>p.11</b>
<b>VII - RÉFÉRENCES/ENTRETIENS/REMERCIEMENTS</b> .....	<b>p.11</b>

# I - PRÉAMBULE

La Martinique est un territoire exposé à la quasi-totalité des risques naturels majeurs.

L'actualité nous montre régulièrement la fragilité de ce territoire. La préparation de la population locale à tous ces aléas, et à cette vulnérabilité latente, constitue un véritable enjeu de survie pour notre société. **Mais peut-on considérer que la population est suffisamment préparée ?**

La prévention des risques naturels consiste à s'adapter à des phénomènes plus ou moins dévastateurs pour réduire, autant que possible leurs conséquences prévisibles et les dommages potentiels.

Depuis de nombreuses années, des actions de prévention sont menées par différents acteurs institutionnels. Ceux-ci constatent malgré tout que la majorité de la population n'est pas impactée de façon satisfaisante par ces actions.

La Commission Environnement, Risques Majeurs et Aménagement de l'Espace du CÉSECÉM, s'est saisie de cet enjeu, à travers plusieurs axes de réflexions assortis de propositions.

En tant que représentant de la société civile, le CÉSECÉM a souhaité apporter sa contribution, et

être force de propositions en vue d'une participation citoyenne plus importante dans le cadre de cette prévention et préparation à vocation d'intérêt général.

Cette proposition a vocation à s'inscrire en cohérence avec les organisations existantes, dans le cadre d'une politique publique de prévention des risques naturels majeurs en Martinique.

Après la tenue de la conférence du CÉSECÉM sur les risques, en juin 2019, le présent rapport replace donc ce projet dans le contexte général de la Martinique par rapport à la problématique de la prévention des risques majeurs, puis procède à un état des lieux de la situation. Il développe un projet à la fois de niveau stratégique et à visée opérationnelle, impliquant la société civile.



## II - CONTEXTE



Par son positionnement géographique, la Martinique est exposée à de nombreux risques naturels (atmosphériques, géologiques, hydrologiques, etc.).

### Les risques actuellement connus sont :

- Le risque **volcanique**, qui causa la mort de 29 000 personnes environ à l'occasion de l'éruption de la montagne Pelée en 1902-1905.
- Les risques liés aux **lahars** ne doivent pas être négligés non plus, comme l'a montré la crise de 2018 au niveau de la rivière du Prêcheur.
- Les **ouragans** et leurs conséquences, aux rangs desquelles on citera les pluies diluviennes, la foudre, les chutes de grêle, les houles cycloniques et les marées de tempête. Au titre des ouragans, on retiendra les dommages causés le 17 août 2007 par Dean, un phénomène cyclonique de catégorie 2 (511 millions de dommages, 4 morts, 1 263 maisons détruites totalement ou partiellement) en Martinique.
- La **sécheresse** avec des faits marquants :
  - a. Un départ de feu sur l'un des flancs de la Montagne Pelée qui réduisit en cendres pas moins de 500 hectares de végétation en mars 2010 ;
  - b. Un record de température en 2020 (34°C le jour et 27°C la nuit en août 2020, phénomène jamais observé depuis 1954). De nombreuses difficultés sur la distribution de l'eau potable. Faut-il préciser que la Martinique n'avait pas connu une telle sécheresse généralisée depuis 88 ans.
- Des **mouvements de terrain** sur un territoire particulièrement argileux (70 %) :
  - a. Le glissement de terrain du 21 novembre 2004 sur le territoire de la commune du François, (18 habitations rasées et un nouveau zonage PPRN en violet) ;
  - b. Le glissement de terrain de la zone centre Moutte / Morne Calebasse à Fort-de-France (58 habitations impactées et un placement en zone violet du PPRN).
  - c. Et bien d'autres sur plusieurs autres communes de l'île (Fonds Saint-Denis, Sainte Marie, Le Robert, Bellefontaine, etc.)
- Le risque **tsunami** semblable à celui qui causa des dommages sur la côte est de la Martinique le 1er novembre 1755.
- Le risque **sismique**, illustré par des séismes majeurs :
  - a. le 11 janvier 1839, qui détruisit une grande partie de Fort Royal,
  - b. le 29 novembre 2007, qui au-delà de la panique générée, aura fragilisé durablement nombre d'infrastructures publiques et des structures à usage d'habitation. Ce séisme s'est produit au début de la mise en œuvre du 1er plan séisme Antilles (339 millions d'euros) ; un second plan séisme Antilles (456 millions d'euros) tarde à se concrétiser.
- Le risque récurrent d'**inondations** impacte fortement la Martinique, avec une forte prégnance sur 4 (Lamentin, Rivière Pilote, Le Robert, Le François) des 34 communes.

(Extrait revu du Rapport CÉSECÉM - Commission Environnement, Risques majeurs et Aménagement de l'Espace « Que proposons-nous pour que l'aménagement de l'espace soit optimal au regard des risques majeurs ? », novembre 2020 - [www.cesecem.mq](http://www.cesecem.mq))

## Ce contexte entraine des vulnérabilités connexes

- La Martinique étant une île :
  - a. elle se retrouve isolée en cas de catastrophe(s), et sera confrontée à un délai de réponse long pour obtenir l'aide extérieure qui pourra lui être apportée. Cela souligne l'importance, voire **l'obligation de développer une réponse interne forte, en termes de prévention et de secours.**
  - b. Les secours internes institutionnels peuvent être eux-mêmes impactés par les phénomènes. Cela souligne **l'importance d'une préparation renforcée** et diversifiée au niveau de la population, et d'un **élargissement des personnes ressources.**
- Le contexte économique est reconnu fragile : toute catastrophe naturelle accentuera encore sa vulnérabilité.



## Le contexte institutionnel

La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile place la protection de la population et du territoire au cœur de la stratégie de sécurité nationale.

Si l'État et les collectivités ont des responsabilités dans le domaine des risques, **chaque citoyen se doit aussi de participer** à sa propre protection et **chercher à diminuer la vulnérabilité de ses biens**, dans le respect de la réglementation.

## III- PROBLÉMATIQUE

On constate une préparation et une mobilisation insuffisantes et parfois inadaptées de la population locale (mauvaise perception du danger) par rapport à la prévention et à la gestion des risques naturels majeurs, et en particulier des risques sismique, volcanique, et de tsunami.

Il semble donc **manquer un maillon à la chaîne de diffusion de l'information préventive**. Les connaissances et réflexes à développer pour la construction d'une mémoire collective, et pour le maintien des dispositifs collectifs d'aide et de réparation, auprès du grand public sont denses, complexes, compte tenu de la vulnérabilité du territoire, de la diversité de la population martiniquaise, des aléas multiples, du changement sociétal, etc., à savoir :

- Aléas et risques naturels,
- Règles de vigilance
- Systèmes d'alerte,
- Bonnes pratiques
- Réflexes à adopter au quotidien
- Moyens de se préparer aux situations d'urgence
- Plan familial de mise en sûreté
- Plan de mise en sûreté des entreprises
- Plan de continuité des activités
- Hébergement d'urgence
- Déplacement massif de populations ...

### ■ Comment y remédier ?

## IV - CONSTATS/ÉTAT DES LIEUX

Les acteurs institutionnels et leurs missions sont partagées en matière de prévention et de gestion des risques naturels :

- **L'État** est le premier responsable de la sécurité. Il exerce cette fonction régalienne d'après les lois et dispositifs créés à cet effet, à travers ses différents services territoriaux et les documents obligatoires. Il assure de plus la coordination de tout le dispositif.
- **Les communes** sont également au cœur des dispositifs de prévention, de réduction et d'information sur les risques naturels. Par ses pouvoirs de police, le Maire doit « assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques ».
- **Les EPCI** (Etablissements publics de coopération intercommunale) ne sont tenus d'aucune obligation particulière en matière de prévention des risques majeurs. Ils peuvent toutefois exercer cette compétence à titre facultatif lorsqu'un texte le prévoit et que leurs statuts le leur permettent. Ils ont la possibilité d'intervenir en matière de risques.
- **L'observatoire volcanologique et sismologique de la Martinique** (OVSM - Institut de Physique du Globe de Paris, IPGP) qui effectue la surveillance de la montagne Pelée, la veille sismique, maintient le système de détection automatique de lahars de la rivière du Prêcheur et participe à l'alerte montante du système d'alerte aux tsunamis dans la Caraïbe.
- Les **associations de sécurité civile** accompagnent l'action publique dans les domaines de la prévention des risques : Association des Secouristes de la Martinique - Croix Rouge Française - Association territoriale de Protection Civile de Martinique.

**D'autres acteurs publics jouent également un rôle important en plus de ceux précédemment cités :**

- **L'Éducation nationale**, pour la sensibilisation des élèves à la prévention des risques - apprentissage des gestes de premier secours
- **La Collectivité Territoriale de Martinique** (CTM), qui accompagne les communes ou groupement de communes dans des actions

**A côté de ces acteurs institutionnels, les citoyens et citoyennes doivent également participer à la réduction des risques naturels.**

Du fait de la loi, ils possèdent des **droits**, mais aussi des **obligations** : informer et être informés des risques pour s'y préparer. La population se doit d'être **actrice de sa sécurité, et s'informer sur les consignes de sécurité pour les appliquer.**



## Les forces du dispositif

- Une connaissance et un suivi des risques par les différents institutionnels
- Des moyens techniques
- La présence d'experts en Martinique
- Des ressources humaines spécialisées dans les secours
- Des effectifs renforcés régulièrement
- Un niveau de compétence des personnes ressources
- La présence des 3 associations de secourisme
- Des exercices réalisés à l'échelle territoire ou échelle communes + RETEX
- L'Organisation de l'Etat, de l'EMIZA (Etat-Major Interministériel de la Zone Antilles) ...

## Les faiblesses/limites du dispositif

### AU NIVEAU DE L'ETAT/COLLECTIVITÉS :

#### Une inégalité des moyens financiers et humains des communes :

Les entretiens que nous avons eus avec certains responsables communaux ont fait ressortir les grandes différences de mise en actions liées aux moyens.

Des villes comme Fort-de-France ont créé une **réserve communale de sécurité civile**, divisée en plusieurs secteurs répartis sur le territoire, d'autres utilisent les comités de quartier comme relais pour initier cette démarche.

Les moyens en matériels et en véhicules ne permettent pas la même implication des communes sur le terrain.

Le **RETEX** a montré que la dynamique des caravanes de prévention créée en 2006 par le Conseil général est retombée, la plupart des communes n'ayant pas la capacité d'avoir une ingénierie propre sur les risques majeurs. Celles qui en ont la capacité, n'ont pas réussi à avoir l'aide de la CTM pour poursuivre cette action.

Il faut reconnaître, comme l'a affirmé un des responsables de la collectivité, que la problématique des risques majeurs est l'enfant pauvre par rapport aux autres domaines. Il est souvent difficile aux élus d'organiser des sorties sur le terrain par manque de moyens.

#### Plusieurs strates de responsabilités réglementaires :

Si l'Etat a une responsabilité majeure en matière de sécurité, les collectivités ont aussi la leur. La difficulté de coordonner les actions des différentes collectivités a été à plusieurs reprises soulignée.

Plusieurs associations se consacrant au secours comme la Croix Rouge ou la Protection civile, se sont engagées dans ce travail de prévention à des niveaux différents.

#### Une multiplicité des acteurs :

L'impression d'un « **mille-feuille institutionnel** » est partagée par plusieurs acteurs, constatant qu'il est quelquefois **difficile de s'y retrouver**. L'impression est qu'il n'y a pas d'inventaire (suivi et évaluation) régulier de la dynamique et de sa coordination, peu ou pas de connaissance globale et factuelle de l'ensemble du dispositif.



### CONCERNANT LES POPULATIONS :

#### Une inégalité de connaissances et un manque de capitalisation de ces connaissances par les populations malgré :

- des sources d'information existantes
- des actions de sensibilisation et/ou d'information diverses.

D'après le psychologue Louis-Félix OZIER LAFONTAINE, en dépit de toutes les informations mises à sa disposition, **la population est sensibilisée, mais n'est pas préparée à prendre en charge sa sauvegarde**.

Les conférences-débats publiques sont souvent un échec, car la population ne se déplace pas pour y participer.

### Des difficultés d'accès à certains supports disponibles (numériques, documents écrits ...) :

Il ne faut pas négliger le fait que **l'accès à l'information n'est pas aisé pour tout le monde**,

- En raison de la multiplicité des sources
- Mais aussi surtout quand il s'agit d'utiliser le numérique. Les personnes âgées, en situation de handicaps physique ou intellectuel, ou ayant d'autres difficultés (illettrisme, illettrisme ...) devraient retenir toute notre attention et être accompagnées.

### Un nombre restreint de personnes impliquées dans les exercices :

Si dans les établissements scolaires et dans certains organismes, toute la communauté participe aux exercices de simulation aux séismes ou aux incendies, dans beaucoup d'entreprises publiques et privées, seuls quelques services ou responsables ciblés sont impliqués.

### Des freins culturels :

Les croyances d'une frange non négligeable de la population influent sur sa perception du risque, ainsi que sur sa manière de réagir. Ces personnes se laissent guider par le **sentiment de fatalité**, où se disent « protégées ».

### Un niveau insuffisant de culture du risque :

La mémoire de certains événements étant parfois lointaine, la nécessité de s'informer et de se préparer ne paraît pas évidente pour beaucoup d'entre nous.

Là où il y a le moins de victimes, c'est là où la population est la mieux préparée. L'impact psychologique y est aussi moins fort !

Pour que les habitants s'approprient ces informations, il faut qu'ils aient le sentiment de **co-construire leur préparation**.

## V - PROPOSITIONS/PRÉCONISATIONS DU CÉSECÉM

### PROPOSITION N°1 : Mise en place de référentes et référents sécurité risques majeurs

Comme dit précédemment, c'est **la prévention et la meilleure préparation** possible des **populations** qui permettent de sauver des vies et de mieux résister aux différents traumatismes en cas de catastrophes naturelles. En effet, la majorité des risques naturels sont des aléas dangereux qu'il est difficile d'éviter, mais qu'il est possible de maîtriser pour en réduire les effets.

Les pouvoirs publics, tant au niveau de l'Etat qu'au niveau des collectivités locales et territoriales, sont dotés de compétences réelles en matière de sécurité, ce qui leur permet de mettre en place des organisations disposant, selon les cas, de moyens financiers, matériels et humains plus ou moins conséquents.

En matière de sécurité et notamment de prévention, il convient de toujours rechercher la plus grande efficacité possible, afin de donner accès à l'information au plus grand nombre, à tous les âges.

C'est pourquoi le CÉSECÉM, convaincu que la **culture du risque doit faire partie intégrante du quotidien de chaque Martiniquaise et Martiniquais**, propose la **création d'une « brigade territoriale de Référents et Référentes Sécurité Risques Majeurs »** qui viendrait s'ajouter et renforcer les dispositifs déjà existants.

### RÉFÉRENTES ET RÉFÉRENTS VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

#### Mission :

Aller vers la population, afin de l'informer et de la former aux conduites à tenir en cas de risques majeurs.

#### Recrutement

Selon le statut de volontaire en Service Civique qui est un statut particulier qui n'est ni salarié, ni bénévole de sorte que la relation avec la structure qui l'accueille soit une relation de collaboration et non de subordination.

Sur le contrat de service civique signé avant le début de la mission, doit figurer :

- La **description de la mission** confiée ;
- La **durée hebdomadaire de la mission** : au moins 24h par semaine et au maximum 35h sur 5 jours. Cette durée moyenne pourra être modulée en fonction de l'activité de la structure qui accueille.

La personne volontaire en service civique a droit à une **indemnité** de 467,34 euros par mois versée par l'Agence de Service et de Paiement (ASP) qui est augmentée d'une bourse d'un montant de 106,38 euros ou d'une aide en nature comme les frais de nourriture, accès à la cantine, titres restaurant ou encore les frais de transport.

Une personne en statut étudiant ou salarié peut exercer en même temps une mission de service civique, à la condition d'être en mesure de concilier les différents emplois du temps.

Ces volontaires en service civique pourraient être recrutés dans le secteur associatif afin d'exercer en qualité de « **Référente ou Référent d'association** ».

### **Qualités requises pour être recruté en tant que référente ou référent sécurité**

- Une sensibilité à la problématique des risques majeurs ;
- Un niveau de compréhension permettant d'acquérir les connaissances nécessaires ;
- Un bon relationnel et une communication aisée ;
- Un souci de l'esprit civique ;
- Savoir faire preuve de dynamisme ;
- Etre force de proposition.

Ces brigades de Référentes et Référents volontaires auraient pour missions principales de participer :

- A l'animation des actions de sensibilisation du grand public afin de renforcer les capacités des populations à se protéger des risques et à faire face aux événements à l'aide de méthodes et de supports arrêtés par l'organisation ;
- A l'élaboration/améliorations des supports de prévention ;
- Aux échanges avec les partenaires impliqués sur le territoire ;
- Aux manifestations relatives aux risques majeurs.

### **Formation :**

Avant d'exercer leurs missions, les Référentes et Référents volontaires devraient recevoir une **formation et bénéficier d'un accompagnement tutoré**, afin d'être en mesure d'intervenir de manière efficace et avec sérieux auprès de la population, notamment dans les quartiers.

La Direction de la formation de la CTM pourrait mettre en place ce type de formation et de stage avec les crédits du FSE (Fonds Social Européen).

Les connaissances acquises pourront être capitalisées après leur mission, en termes d'expérience, tant dans le domaine professionnel que dans la vie civile.

Cependant, le temps limité de la mission des services civiques amène à recommander aussi **le recrutement de personnels permanents**.

## **RÉFÉRENTES ET RÉFÉRENTS SALARIÉS**

### **DANS LES COLLECTIVITES PUBLIQUES :**

Les communes, la CTM et les communautés d'agglomération, dans une moindre mesure, sont impliquées dans la gestion de crise mais aussi dans la prévention. A ce titre, elles disposent de moyens et d'équipes de **référentes et référents formés**.

Le CNFPT pourrait être sollicité pour mettre en place des formations spécifiques de sensibilisation en direction du plus grand nombre d'agents possible.

### **DANS L'EDUCATION NATIONALE :**

Il existe en Martinique une **délégation académique aux risques majeurs**. Les enseignants en sciences de la vie et de la terre ou d'histoire et géographie sont référents, une fiche de mission est actuellement en cours d'élaboration. Il reste que beaucoup d'enseignants sont formés aux gestes à faire en cas de risques majeurs et des exercices d'évacuation ont lieu deux fois par an dans tous les établissements scolaires.

La formation des élèves est également prise en compte (dans les programmes scolaires) afin de mieux les responsabiliser et les inciter à s'engager dans leur milieu associatif. La formation de la communauté éducative est assurée par les acteurs de la sécurité du territoire.

## DANS LES ENTREPRISES :

Il existe des entreprises, surtout les plus grandes, qui disposent de **personnel référent dédié à la prévention des risques**.

Les dispositifs mériteraient d'être étendus à toutes les entreprises, qui pourraient également créer des réseaux structurés en fonction de leur bassin géographique.

Il serait intéressant que cette **mission soit valorisée dans l'entreprise** (appartenance à un corps de métier référent, intégration dans la fiche de poste) et reconnue par un horaire dédié.

Le CÉSECÉM préconise que tous ces acteurs et actrices qui œuvrent dans le domaine de la prévention des risques majeurs soient regroupés dans une **structure qui permette la généralisation de l'information sur tout le territoire**, pour tous et pour toutes.

Au-delà de la proposition opérationnelle de référentes et référents sécurité de la société civile, et venant renforcer et enrichir le dispositif existant, il est apparu une nécessité pour répondre aux limites de l'existant : **la nécessité de mettre en place une entité de coordination au niveau territorial**.

## PROPOSITION N°2 : Création d'un Organisme territorial de coordination de la prévention des risques majeurs.

Afin de répondre :

### AU NIVEAU DES COLLECTIVITÉS :

- à **l'inégalité de moyens financiers et humains** des communes sur le champ de la prévention des risques naturels
- à **la superposition des strates** de responsabilités règlementaires et informelles
- à **la difficulté de coordonner les actions** des différentes collectivités



### AU NIVEAU DES POPULATIONS :

- à **l'inégalité de connaissances** et manque de capitalisation de ces connaissances par les populations malgré
  - a. des sources d'information existantes
  - b. des actions de sensibilisation et/ou d'information diverses
- aux **difficultés d'accès** à certains supports disponibles (numérique, documents écrits ...)
- au nombre restreint de personnes impliquées dans les exercices (hors établissements scolaires)
- aux **freins culturels**
- au niveau insuffisant de culture du risque

### AU NIVEAU DES RÉFÉRENTES ET RÉFÉRENTS SÉCURITÉ :

- au **recrutement**, à la **formation initiale et continue** et au suivi d'une brigade pérenne (remplacements ...)
- à la mise en place et/ou participation de cette brigade à des actions territoriales de prévention
- à la mise à disposition de cette brigade auprès des collectivités qui en ont besoin

### LE CÉSECÉM PROPOSE UNE INSTANCE RÉPONDANT À LA DESCRIPTION SUIVANTE :

#### Objectif :

Mettre en place et suivre une politique territoriale de coordination de la prévention des risques majeurs.

#### Missions

- **proposer** un plan d'actions pour le réseau en cohérence avec les dispositifs existants
- **créer et animer** le réseau des référent.es
- **répertorier** les supports existants et les mettre à disposition de la population
- **élaborer** de nouveaux outils et supports de sensibilisation
- **évaluer** les actions

## Proposition de composition

- Représentation des **municipalités**
- **CTM**
- **Associations** de secours spécialisées dans la prévention des risques majeurs
- **EPCI** (communautés d'agglomération) si elles décident de prendre cette compétence

- Possibilité d'inviter des personnes ressources rassemblant un public important de façon régulière : monde sportif, confessions religieuses (et ou philosophiques)

## Financement

- Participation des collectivités
- Recherche de financements (ex : fonds européens, entreprises, mécénat)

## VI – CONCLUSION

L'enjeu majeur du projet n'est pas seulement de répondre à une exigence unique, quoique considérable mais d'afficher et mettre en œuvre un accompagnement dans une démarche de développement durable au profit de la sauvegarde, de la résilience et de la survie des systèmes :

- conscience des enjeux
- capacité d'apprendre et de transmettre
- développement des objectifs opérationnels de qualité
- sans oublier le pilotage, la coordination et un suivi aussi régulier que nécessaire dans un cadre de participation pour lever les ambiguïtés, aplanir les difficultés, suggérer des adap-

tations, animer localement le réseau et dynamiser l'équipe si besoin.

**La prévention s'inscrivant dans le partage des responsabilités : c'est une proposition aux élus du territoire martiniquais, à tous les échelons, pour leur demander d'accorder tous leurs efforts et leur intelligence, à la réussite de ce projet.**

Il ne serait pas inintéressant de demander **de légiférer pour avoir des moyens de l'Etat**, afin de mieux crédibiliser l'action et d'amener des fonds qui pourraient faire défaut à un moment ou à un autre.

**La réussite de cette action qui emprunte des voies plus simples, moins réglementaristes, faisant appel à l'engagement volontaire, est conditionnée à une volonté politique pérenne, noble et innovante dictée par la nécessité d'informer, d'impliquer le citoyen efficacement pour la sauvegarde du plus grand nombre et des générations à venir.**

## VII – RÉFÉRENCES/ENTRETIENS/REMERCIEMENTS

Le groupe de travail remercie toutes les personnes auditionnées dans le cadre de la rédaction de ces propositions (par ordre alphabétique) :

- **Lydie BRUSSET** : Prof des sciences de la vie et de la terre au Lycée Schoelcher - Chargée de mission auprès de l'académie sur les risques majeurs
- **Bertin DESTIN** : ancien Sous-préfet du Marin chargé de la gestion de crise
- **Loïc DUPEUX** : Directeur du Service interministériel de défense et protection civile SIPDC
- **Thierry FAUVEAUX** : Directeur Territorial Antilles de la croix Rouge

- **Maurice FERNE** : Directeur Général Adjoint en charge de la Prévention et de la Sécurité de la Ville de Fort de France
- **Charles JOSEPH-ANGELIQUE** : Président de la Commission Développement Durable de l'Assemblée de Martinique
- **Marcellin NADEAU** : Maire de la Ville du Précheur
- **Louis-Félix OZIER-LAFONTAINE** : Sociologue
- **Marie-Noelle RAVAUD - Gregory JABOL - Joseph MAVOUNGO** : Direction de la prévention des risques majeurs de la CTM



# CÉSECÉM



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,  
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE  
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE

---

[www.cesecem.mq](http://www.cesecem.mq)